

APPEL A PROJETS ACADEMIQUES 2020-2021
Application CAAPE
Conduite Académique des Actions Pédagogiques
d'Établissement

NOTICE
Ateliers de culture scientifique et technique

Conditions de recevabilité des projets

Ces projets peuvent être portés par tous les établissements du second degré de l'académie à raison d'un seul atelier par établissement.

Toute action de culture scientifique et technique doit s'appuyer sur le projet académique 2018-2022 et s'inscrire dans le cadre de l'action éducative de l'établissement.

Les ateliers sont conçus et organisés par le chef d'établissement avec les équipes enseignantes et les partenaires impliqués.

Critères auxquels doivent répondre les ateliers de culture scientifique et technique

- 1) Présentation d'un dossier renseigné en ligne de façon précise et complète avec l'accord indispensable du partenaire, en cohérence avec les textes de référence et avec le Projet académique.
- 2) Le projet doit prévoir une réelle implication des élèves.
- 3) Un renouvellement se fondera sur la présentation d'un bilan et d'un projet réorienté.

Informations complémentaires

Afin d'élaborer un projet conforme aux textes il est recommandé de se rapprocher des coordinateurs départementaux de CST

https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/action_educative/arts_et_culture/culture_scientifique_et_technique/

Un atelier de culture scientifique et technique est l'une des réponses aux objectifs du projet d'établissement. Il participe du parcours culturel de l'élève dans l'établissement et contribue à sa réussite.

Il s'adresse, dans la durée, à un groupe constant constitué d'élèves de plusieurs niveaux. Il ne se superpose pas à un groupe classe. L'effectif peut varier d'une dizaine à une vingtaine d'élèves.

Il se fonde sur un partenariat scientifique avec des professionnels issus d'horizons divers pour vous aider dans la recherche de partenaires se rapprocher des coordinateurs départementaux de CST ainsi que des chargés de mission de Centre-Sciences.

Le partenariat suppose une réflexion commune en amont du projet et des engagements précis de chacun, mais l'atelier reste sous la responsabilité d'un professeur. Pour tout projet – et surtout en collège – il est important d'organiser un parcours d'atelier régulier durant toute l'année scolaire.

L'atelier permet de :

- promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques,
- favoriser l'autonomie de l'élève, l'esprit critique et le sens de la responsabilité,
- sensibiliser les élèves à l'univers de la science,
- encourager les approches transversales au carrefour des disciplines,
- ouvrir le monde de l'éducation aux questions de société, voire aux politiques locales,
- faire découvrir aux élèves le monde de la recherche,

Il sera valorisé dans le cadre de la « Fête de la science » et/ou des « Rencontres jeunes chercheurs » notamment, ou lors de toute autre situation permettant de donner du sens au travail des élèves.

Pour toute autre question, vous pouvez nous téléphoner au 02.38.79.46. 59/60/61

Ou nous écrire à : daac@ac-orleans-tours.fr

Textes de référence

Circulaire n° 2001-046 du 21 mars 2001 (BOEN n°13 du 29 mars 2001). Vous y trouverez la définition et les objectifs des ateliers scientifiques et techniques.

Circulaire n°2004- 086 du 25 mai 2004 (BOEN n°22 du 3 juin 2004) qui actualise la précédente et réaffirme les enjeux de ces pratiques.

Bulletin officiel n°10 du 10 mars 2011 : Le chapitre concernant la promotion des disciplines scientifiques et technologiques a pour objet de réaffirmer une ambition pour les sciences et les technologies à l'Ecole. Différents dispositifs y sont décrits.

Présentation de la demande d'ouverture d'atelier

Il convient de saisir votre demande **sur l'application CAAPE**.

L'atelier est ouvert pour une année scolaire sur décision du Recteur, après avis d'une commission académique.